



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 9 mai 2020

LA PROMENADE EN FORÊT ET LE LONG DES COURS D'EAU AUTORISÉE SOUS CONDITIONS.

Le 11 mai s'ouvre une période de déconfinement progressif. Dans ce cadre le préfet du Nord a décidé d'autoriser, sous conditions, l'accès aux forêts domaniales et l'accès aux espaces fluviaux et à leurs abords (canaux, barrages, chemins de halage).

L'accès y est à nouveau possible à partir de lundi 11 mai pour la promenade et les activités sportives dès lors qu'elles ne sont pas pratiquées en groupe de plus de 10 personnes. De même, il est demandé de respecter les règles de distanciation sociale et d'éviter les arrêts statiques et notamment les pique-niques..

Le préfet conserve la possibilité d'interdire à nouveau l'accès à ces espaces si ces règles de vie collective ne sont pas respectées.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)